



## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 21 juin 2017 à 19h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

### Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. LORENTZ Maurice
Mme ZYDEK Christine	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. KLOP Jean
Mme RENAUX Patricia	M. SCHITZ Denis	M. SCHREIBER Roger	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	M. LAVAUT José
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul

### Procurations :

M. PETERMANN Mathieu	a donné procuration à	M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
M. LEUBE Michel		M. VUILLEMARD Patrick
Mme BRIER Marcelle		M. BOGUET Henri
M. LOUIS Jean-Charles		M. CHRISTNACKER Daniel
M. WALTER Jean-Marie		M. MIZZON Jean-Marie
Mme KHAMASSI Kheira		M. HEYERT Jean-Marc
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge

### Absents excusés :

M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LANGENFELD Guy	M. IORIO Antoine
Mme CEDAT-VERGNE Nath.	M. WANNINGER J.-Marc	M. DORVEAUX Lionel
M. GANDECKI Claude	M. FRIJO Antoine	M. SAPIN Bruno
M. PERON Patrick	M. PERLATI Daniel	

### Absents non excusés:

Mme FICARRA Béatrice	M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François
M. SEGURA Olivier	M. BROUILLET Laurent	Mme VENTOLINI F.

**Du début (19h13) à la fin de la séance :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 33**  
**Procurations : 9**  
**Absents : 17**

La séance est levée à 19h51.

**Assistaient en outre :**

Mme COLNOT Isabelle, Directrice générale du SMiTU  
M. ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU  
Mme BERNIER Sophie, Responsable des affaires juridiques du SMiTU  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de mission PDU du SMiTU  
Mme BERNASSOLA Nathalie, Chargée de mission Communication du SMiTU  
Mme RAGNI Sandrine, Secrétaire assistante du SMiTU

**POINT 1.10 — DELIBERATION N° 2017/36 - REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS MENSUELS CITELUX**

L'arrêt d'exploitation des lignes Citélux 302 et 303 est planifiée au 31 mai 2017. Il convenait donc de se poser la question de la vente des abonnements mensuels.

Pour rappel, ces lignes sont actuellement coexploitées par Trans Fensch, Vandivinit et Emile Weber.

On compte 3 types de titres Citélux :

- le ticket 2 heures à 5 €
- le ticket journalier à 9 €
- le ticket mensuel à 85 €.

En partant sur une base de 21 jours travaillés pour mai 2017 (base semaine de 5 jours), le coût journalier pour un abonné mensuel est de 4,05 €. L'arrêt de ces lignes impose la mise en place d'une procédure car il est impensable de faire payer des titres journaliers aux usagers durant le mois de mai (coût mensuel pour une base moyenne de 21 jours travaillés : 189 €).

Ce sujet a été abordé lors du Bureau Syndical du 26 avril 2017. Les élus se sont alors prononcés en faveur de la mise en place d'une procédure autorisant la continuité de la vente des abonnements mensuels Citélux durant le mois de mai 2017 mais prévoyant leur remboursement au prorata temporis.

Ce remboursement se fera sur demande des usagers au travers d'un formulaire spécifique et ce, durant le mois de juin 2017. Toutes les demandes seront centralisées chez Trans Fensch qui aura à charge d'effectuer les remboursements. Cette dépense sera ultérieurement compensée par le SMiTU.

Les deux transporteurs luxembourgeois ont été informés par le SMiTU de cette procédure. Une campagne de communication a été mise en place au cours du mois de mai avec un affichage dans les cars concernés ainsi que la mise à disposition du formulaire de remboursement.

Les crédits sont inscrits au budget 2017.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de valider la procédure ;
- d'autoriser le Président à effectuer le remboursement à Trans Fensch.

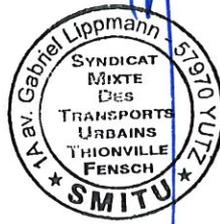
Le Bureau Syndical en date du 31 mai 2017, la commission Transport – Réseau en date du 7 juin 2017 ainsi que la commission Finances – Personnel en date du 15 juin 2017 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide la procédure de remboursement des abonnements mensuels Citélux ;
- autorise le Président à effectuer le remboursement à Trans Fensch.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 22 juin 2017  
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ  
Le 22/06/2017  
Le Président du SMITU